

Compte rendu audio conférence O. Dussopt 14 mai

Dans son introduction, O Dussopt a fait un point sur les textes publiés ou en cours de publication, notamment les décrets sur primes devraient être publiés au plus vite.

Dans le projet de loi portant diverses dispositions accompagnant l'urgence sanitaire, figure notamment la mesure neutralisant le décompte des 4 mois pour l'accès au CDI pendant la période d'état d'urgence sanitaire (donc jusqu'au 10 juillet).

Il a annoncé le report des réunions des 18 et 26 mai (groupe de travail sur la fusion CT – CHSCT) et a acté la tenue d'un conseil commun extraordinaire, nous l'avons demandé pour mettre à plat le fonctionnement des services publics dans la période et faire un point sur les besoins du service public, à voir ce qu'O Dussopt mettra dans ce conseil commun éventuel et à quelle date il souhaite le tenir. A priori les réunions devraient reprendre à partir du 2 juin, en partie à distance encore.

➡ **La FSU a aussi demandé à ce que toute réflexion sur un plan santé au travail intègre les enseignements de la période actuelle et soit donc réactualisé.**

O Dussopt a cependant confirmé que l'application de la loi TFP devait continuer.

Il a confirmé la remise du rapport sur le dialogue social et la déconcentration d'accord majoritaires ayant valeur de droit.

➡ **La FSU a redit son opposition au fait que congés et RTT aient été imposés. Par ailleurs, nous avons appris la possibilité qu'il y ait des « dons de congés » aux soignants, pour la FSU c'est une disposition qui tombe totalement à côté de l'objectif. Il faut des droits à congés supplémentaires mais ce n'est pas à faire financer par un « appel à la générosité » hors de propos.**

Sur ASA et télétravail en cas d'impossibilité de garde d'enfants :

➡ **Pour la FSU, la date du 2 juin devra probablement être revue au vu de la manière dont la réouverture se fait en petit nombre, il ne faut pas faire croire aux employeurs que l'accueil sera plus simple après le 2 juin. Nous posons la question des personnes qui restent chez elles car le conjoint testé positif, il y a besoin que la Fonction publique dise qu'il est en ASA (ou télétravail le cas échéant) et pas en congé maladie.**

➡ **D'autre part, pour la FSU, le télétravail s'installe sans doute de manière plus durable que prévu**, or beaucoup font le constat qu'il est éprouvant, surtout quand on utilise un matériel personnel non adapté : il faut désormais débloquer des moyens, en matériel. **Se pose aussi la question de formaliser un droit à la déconnexion** (qui existe en tant que tel pour les salariés du privé mais pas dans la fonction publique) et prendre des mesures de court terme et de plus long terme pour voir les conditions du télétravail.

➡ **La FSU est réintervenue sur la question de l'imputabilité au service et maladie professionnelle.**

Il y a aussi un problème de la traçabilité : quand il y a un cas dans un service, c'est encore très largement l'omerta, quelle information est prévue, y compris à ceux qui ne sont pas « cas contacts » ? Nous avons donné un exemple d'une politique de tests qui avait été faite uniquement sur quelques contacts mais pas tous les personnels, pour nous cela ne va pas.

➡ **Enfin, la FSU a pointé la question des masques pour laquelle non seulement il y a des manques mais aussi un grand flou : qu'est-ce qu'un masque conforme ? Qui contrôle ? Quelle obligation de porter le masque fourni par l'employeur, quelle obligation pour des élèves et qui contrôle la conformité de leurs masques ?** Il y a eu des masques pédiatriques envoyés à des personnels, ils étaient donc inadaptés. Les masques fabriqués par les particuliers sont-ils conformes ? **Nous pensons que c'est le masque fourni par l'Etat qui doit être porté.** Problème du masque lavable, pour le laver, le sécher, etc, encore faut-il avoir le matériel. Tout cela entraîne une grande défiance de la part des agents : la mention « ne protège pas du virus » par exemple qui figure sur certains masques n'est pas de nature à rassurer.

Dans ses réponses, **O Dussopt est revenu sur les ASA** : à partir de début juin, les conditions d'accès à ASA et chômage partiel seront modifiées. **Asa dureront pour les parents des enfants qui sont effectivement dans l'impossibilité. S'ils ont une solution mais ne l'utilisent pas, c'est congés ou RTT.**

Il a affirmé ensuite que l'intégralité des masques dans la FP ont fait l'objet d'un contrôle en douane. Il demande de lui faire remonter les infos préoccupantes.

Il a enfin annoncé que le 11 juin, on devrait disposer d'éléments statistiques sur les agents touchés par le COVID.